



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique du 20 juin 2014

**Présents :** Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Françoise MONTAT, Sophie CHASTELLIÈRE.

**Absents excusés :** Nathalie VIOSSAT pouvoir à Geneviève SEVENIER, Michel SANCHEZ pouvoir à Vincent BRUNIERE, Christophe DELAY pouvoir à Christian AUDEMARD, Bérénice DEGIORGI pouvoir à Patrice POMMARET, Audrey MONTAGNE pouvoir à Christophe CHANTRE, Olivier SATET pouvoir à Françoise MONTAT.

**Secrétaire de séance :** M. Christian AUDEMARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 17h30.

Il rappelle que le conseil se réunit aujourd'hui, en application du décret du 26 mai 2014, du ministère de l'intérieur, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014.

Il s'agit donc de procéder uniquement à l'élection des délégués du conseil municipal, conformément aux dispositions du code électoral, et de l'arrêté du préfet de l'Ardèche du 6 juin 2014 qui fixe le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin applicable.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies.

### 1) Mise en place du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend parmi les présents, les deux conseillers municipaux les plus âgés : Jean-Noël CHANTRE et Françoise MONTAT, et les plus jeunes : Sophie CHASTELLIÈRE et Nathalie AUBERT.

### 2) Nombre de délégués à élire

Le conseil municipal doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, en vue de l'élection des sénateurs. Les candidats doivent se présenter sur une liste complète ou non, qui respecte l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

3) Mode de scrutin : scrutin de liste bloquée, avec représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel.

### 4) Ouverture et déroulement du scrutin

Le président du bureau de vote a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée, il s'agit d'une liste complète, menée par Christophe CHANTRE.

Il est remis aux conseillers les enveloppes, les bulletins de vote de la susdite liste, des bulletins blancs.

Un assesseur du président présente l'urne aux conseillers pour le dépôt de leur vote.

### 5) Dépouillement et résultat du scrutin

- nombre d'abstentions : 0
- nombre de votants : 18
- nombre de suffrages nuls : 2 blancs
- nombre de suffrages exprimés : 16 pour la liste de Christophe CHANTRE

6) Proclamation des résultats du scrutin : le maire proclame élus,

- délégués titulaires : Christophe CHANTRE, Marcelle DEYRES, Patrice POMMARET, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY.
- délégués suppléants : Nathalie VIOSSAT, Christian AUDEMARD, Bérénice DEGIORGI.

Il est dressé procès-verbal, en trois exemplaires, de cette élection dont les résultats sont affichés immédiatement en mairie. Le maire clôture la séance du conseil à 17h50.

Le secrétaire de séance,  
Christian AUDEMARD



Le Maire,  
Christophe CHANTRE